

Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Délibération 2025/028

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 27 février 2025

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme,

Considérant la séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 27 février 2025,

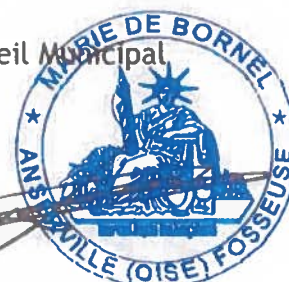
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité, 22 « pour », 0 « abstention », 2 « contre »

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal du
Conseil municipal du 27 février 2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-200053734-20250410-2025029-DE



Rue de l'église – 60540 BORNEL

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/029

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En vertu de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 juillet 2022 prise selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est chargé pour la durée du mandat « de fixer les droits de place.. , d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux... , prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes »;

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025029-DE

S²LO

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises concernant le dossier suivant :

2025/011	Achats postaux	Dépôt courriers recommandés
2025/012	Soirée dansante	Soirée du 14 juin 2025
2025/013	Formation budget	Convention
2025/014	Contrat de maintenance sécurité incendie	Renouvellement 2025
2025/015	Frais assurance de régies de recettes de la commune et du CCAS	
2025/016	FC Esches Fosseuses	Prise en charge paire de buts
2025/017	Garage de Bornel	Franchise assurance Kangoo

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A la majorité, 23 « pour », 0 « abstention », 1 « contre »

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des décisions prises

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-200053734-20250410-2025030-DE



ville de **Bornel**

Fosseuse - Anserville

Rue de l'église – 60540 BORNEL

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/030

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – VILLE DE BORNEL

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°15 du 09 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Bornel (remplaçant le compte administratif et le compte de gestion) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conformes aux écritures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A la majorité, 21 « pour », 2 « abstention », 0 « contre »

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024, soumis au vote et arrêté aux sommes ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 468 450,03 €
Recettes :	4 101 837,28 €
Déficit :	-366 612,75 €
Solde reporté :	1 230 503,11 €

Résultat de clôture :	863 890,36 €
Reste à réaliser	-23 328,85 €

Résultat cumulé **840 561,51 €**

Section d'Investissement :

Dépenses :	429 167,38 €
Recettes :	528 681,13 €
Excédent :	99 513,75 €
Solde reporté :	587 759,64 €

Résultat de clôture :	687 273,39 €
Reste à réaliser	-106 686,07 €

Résultat cumulé **580 587,32 €**

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S2LO

ID : 060-200053734-20250410-2025031-DE



Rue de l'église – 60540 BORNEL

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/031

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2024

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, qui prévoit l'affectation du résultat d'exploitation au vu du compte financier unique,
Vu le compte financier unique 2024,

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

D'AFFECTER le résultat 2024 comme suit :

Résultat fonctionnement :	-366 612,75 €
Résultats antérieurs reportés :	1 230 503,11 €
Compte Recettes 002 =	863 890,36 €

Résultat d'investissement :	99 513,75 €
Résultats antérieurs reportés :	587 759,64 €
Compte Recettes 001 =	687 273,39 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité, 23 « pour », 1 « abstention », 0 « contre »

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024, soumis au vote et arrêté aux sommes ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 468 450,03 €
Recettes :	4 101 837,28 €
Déficit :	-366 612,75 €
Solde reporté :	1 230 503,11 €

Résultat de clôture :	863 890,36 €
Reste à réaliser	-23 328,85 €

Résultat cumulé **840 561,51 €**

Section d'Investissement :

Dépenses :	429 167,38 €
Recettes :	528 681,13 €
Excédent :	99 513,75 €
Solde reporté :	587 759,64 €

Résultat de clôture :	687 273,39 €
Reste à réaliser	-106 686,07 €

Résultat cumulé **580 587,32 €**

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 10 avril 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-200053734-20250410-2025032-DE



Rue de l'église – 60540 BORNEL

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/032

**OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES
LOCALES 2025**

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

DE MAINTENIR pour 2025 les taux d'imposition Communaux :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025032-DE

S²LOW

Taxe Foncier bâti 45.60 %
(Composé du taux communal 24.06% et taux Départemental 21.54%)

Taxe Foncier non bâti 50.54 %

Taxe d'Habitation 12.49 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE SELON VOTE

DE MAINTENIR pour 2025 les taux d'imposition Communaux :

Taxe Foncier bâti 45.60 %
(Composé du taux communal 24.06% et taux Départemental 21.54%)

Taxe Foncier non bâti 50.54 %

Taxe d'Habitation 12.49 %

.....Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-200053734-20250410-2025033-DE



Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/033

OBJET : SUBVENTION CCAS DE BORNEL – ANNEE 2025

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

VU le Code Général des Collectivités et notamment l'article L 1611-4,

Considérant l'importance, pour la vie locale, du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la commune,

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

DE VERSER une subvention de 65 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de BORNEL.

Paiement sur l'article 657363 « CCAS » du budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025033-DE

S²LOW

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité, 23 « pour », 1 « abstention », 0 « contre »

DE VERSER une subvention de 65 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de BORNEL.

Paiement sur l'article 657363 « CCAS » du budget primitif 2025.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 10 avril 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S²LOW

ID : 060-200053734-20250410-2025034-DE



Rue de l'église – 60540 BORNEL

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/034

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2025

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

La commission Associations s'est réunie le 26 février 2025 pour l'examen des demandes de subvention.

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

D'ALLOUER une subvention aux associations (sous réserve de production des bilans) conformément au tableau en annexe.

Paiement sur l'article 65748 du budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025034-DE

S²LOW

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité, 23 « pour », 1 « abstention », 0 « contre »

D'ALLOUER une subvention aux associations (sous réserve de production des bilans) conformément au tableau en annexe.

Paiement sur l'article 65748 du budget primitif 2024.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/035

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – INSTRUCTION M57

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

D'APPROUVER le Budget Primitif 2025 annexé de la Commune qui s'équilibre comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025035-DE

S²LOW

Section de Fonctionnement :

Recettes : 5 102 214,48 €

Dépenses : 5 102 214,48 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 601 620,40 €

Dépenses : 1 601 620,40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité, 22 « pour », 2 « abstention », 0 « contre »

D'APPROUVER le Budget Primitif 2025 annexé de la Commune qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 5 102 214,48 €

Dépenses : 5 102 214,48 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 601 620,40 €

Dépenses : 1 601 620,40 €

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-200053734-20250410-20250036-DE



Rue de l'église – 60540 BORNEL

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/036

OBJET : DELIBERATION PORTANT ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoint.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Ainsi et à l'instar du secteur privé, la participation financière de l'employeur deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties prévoyance pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7,00 € par mois et par agent, et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les garanties de mutuelle santé pour un montant qui ne pourra être inférieur à 15,00 €.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier une nouvelle mission à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques « santé » et « prévoyance » au profit de leurs agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de l'Oise a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », au profit des collectivités et établissement du Département.

A l'issue de cette procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de six ans.

Les collectivités et établissements publics peuvent donc désormais adhérer à cette convention de participation dès le 1^{er} janvier 2023 ou postérieurement, étant à nouveau précisé que les employeurs publics auront l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance pour leurs agents à partir du 1^{er} janvier 2025.

Cette adhésion se matérialise par une délibération de l'assemblée délibérante, après consultation du Comité Technique, qui doit également déterminer le montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE en application de la convention de participation signée avec le CDG60.

Sur ce point, il est précisé que cette convention prévoit qu'à l'adhésion, l'employeur sélectionne pour l'ensemble de ses agents :

- Soit la Formule 1 (Protection minimale) soit la Formule 2 (Pack prévoyance),
- Au sein de la formule choisie, l'employeur déterminera également le niveau d'indemnisation pour les garanties incapacité temporaire de travail et invalidité permanente : Niveau 1 (90%) ou Niveau 2 (95%).

Formule 1 Protection minimale composée de la garantie incapacité obligatoire		Formule 2 Pack prévoyance composé des garanties incapacité, invalidité et décès	
Niveau 1 : 90%	Niveau 2 : 95%	Niveau 1 : 90%	Niveau 2 : 95%

Le choix de l'une ou de l'autre formule est décidé par l'employeur à la date d'effet de son adhésion au contrat collectif souscrit par le CDG.

Enfin, le Maire précise enfin que l'adhésion pour les agents communaux à cette prévoyance n'est pas obligatoire et qu'il revient à chacun d'y adhérer volontairement.

Néanmoins, la participation financière est attachée à cette convention de participation, ainsi les agents qui n'y souscriront pas ne pourront pas percevoir cette participation ou ne pourront plus continuer à la percevoir en cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L827-1 à L827-12 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération n° 22/03/04 en date du 16 mars 2022 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Oise portant débat sur la Protection Sociale Complémentaire ;

VU les avis rendus par le Comité Technique Intercommunal en date du 7 juillet 2022 ;

VU la délibération du Centre de Gestion de l'Oise n° 22/09/02 en date du 21 septembre 2022 actant du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation ;

VU la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE en date du 13 octobre 2022 ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 17 mars 2025

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

D'ADHERER, à compter du 1^{er} mai à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE,

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-20250036-DE

S²LOW

D'OPTER pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95 %

DE FIXER le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 30 % de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la prévoyance issue de cette convention de participation. Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 7,00 € brut par mois.

DE L'AUTORISER à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE SELON VOTE

D'ADHERER, à compter du 1^{er} mai à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE,

D'OPTER pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95 %

DE FIXER le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 30 % de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la prévoyance issue de cette convention de participation. Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 7,00 € brut par mois.

DE L'AUTORISER à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025037-DE

S²LO



Ville de **Bornel**

Fosseuse - Anserville

Rue de l'église – 60540 BORNEL

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/037

OBJET : AVENANT 2025 A LA CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA S.P.A.E.O.

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'avenant annexé porte sur la revalorisation des tarifs pour l'année 2025, conformément à l'article 7 de la convention, ainsi que sur la tarification des déplacements et interventions spécifiques.

Cet avenant permet de mettre à jour les tarifs de la convention et de clarifier les modalités de facturation des déplacements et interventions de la S.P.A.E.O. Il offre également à la commune des solutions pour la gestion des chats sauvages, conformément à la réglementation en vigueur.

La S.P.A.E.O. propose une revalorisation de 2,426 % des frais de prestations par habitant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025037-DE

S²LOW

Le nouveau tarif pour 2025 s'élève à 3 014,55 € pour la commune de Bornel

Ce tarif sera utilisé pour l'établissement des factures via Chorus Pro.

L'avenant détaille les tarifs applicables aux déplacements et interventions de la S.P.A.E.O., en fonction des zones de distance et des horaires.

Des tarifs spécifiques sont prévus pour les interventions en dehors des heures d'ouverture, les jours fériés, les dimanches et les nuits.

Des tarifs concernant les chats sauvages y sont présentés, ainsi que leur mode de gestion.

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

D'APPROUVER l'avenant 2025 à la convention de fourrière animale avec la S.P.A.E.O., incluant la revalorisation des tarifs et la tarification des déplacements et interventions.

D'AUTORISER le maire à signer cet avenant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE SELON VOTE

D'APPROUVER l'avenant 2025 à la convention de fourrière animale avec la S.P.A.E.O., incluant la revalorisation des tarifs et la tarification des déplacements et interventions.

D'AUTORISER le maire à signer cet avenant.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 10 avril 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025038-DE

S²LO



Ville de **Bornel**

Fosseuse - Anserville

Rue de l'église – 60540 BORNEL

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/038

**OBJET : REFONTE DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU
PLATEAU DU THELLE**

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

CONSIDERANT, que les statuts du Syndicat des Eaux ont été créés par arrêté du Préfet de l'Oise le 12 juin 1934

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour la situation et le nombre de communes d'adhérentes

CONSIDERANT, que le siège du Syndicat a été transféré à la Mairie de Chambly, place de l'Hôtel de Ville – 60230 CHAMBLY le 1er janvier 2022,

CONSIDERANT que le syndicat des Eaux du Plateau du Thelle (SEPT) est devenu le 26 février 2024 un Syndicat Mixte Fermé et non plus un Syndicat Intercommunal à vocation unique, (SIVU).

CONSIDERANT que la commune d'Anserville est devenue commune nouvelle de Bornel, la compétence eau potable étant exercée par son EPCI (Communauté de Communes des Sablons) via un syndicat (SMOS).

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

D'ACTER la refonte des statuts,

D'APPROUVER dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle, ci-joints annexés, et la nouvelle représentation des collectivités adhérentes au Syndicat, conformément au nouveau périmètre du Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle (SEPT).

A noter, la refonte des statuts devra également être approuvée en application des statuts par deux tiers, au moins, des collectivités membres.

A savoir, le Syndicat est formé par, d'une part les communes suivantes :

- Chambly,
- Crouy en Thelle,
- Ercuis,
- Fresnoy en Thelle,
- Le mesnil en Thelle,
- Morangles,
- Neuilly en Thelle,
- Puisseux le hauberger, situé dans le département de l'Oise,
- Ronquerolles, situé dans le département du Val D'Oise.

D'autre part, par :

Le Syndicat Mixte d'eau potable des Sablons dont est membre la communauté de communes des Sablons à laquelle la commune nouvelle de Bornel a transféré la compétence eau potable en application des dispositions de l'article L 5214-6 du code général des collectivités territoriales, sur le seul territoire de la commune d'Anserville.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE SELON VOTE

D'ACTER la refonte des statuts,

D'APPROUVER dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle, ci-joints annexés, et la nouvelle représentation des collectivités adhérentes au Syndicat, conformément au nouveau périmètre du Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle (SEPT).

A noter, la refonte des statuts devra également être approuvée en application des statuts par deux tiers, au moins, des collectivités membres.

A savoir, le Syndicat est formé par, d'une part les communes suivantes :

- Chambly,
- Crouy en Thelle,
- Ercuis,
- Fresnoy en Thelle,
- Le mesnil en Thelle,
- Morangles,
- Neuilly en Thelle,
- Puisseux le hauberger, situé dans le département de l'Oise,
- Ronquerolles, situé dans le département du Val D'Oise.

D'autre part, par :

Le Syndicat Mixte d'eau potable des Sablons dont est membre la communauté de communes des Sablons à laquelle la commune nouvelle de Bornel a transféré la compétence eau potable en application des dispositions de l'article L 5214-6 du code général des collectivités territoriales, sur le seul territoire de la commune d'Anserville.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/039

OBJET : TRAVAUX RUE DE BORNEL – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Le Maire rappelle à l'assemblée :

En lien avec les travaux de voirie prévus rue de Bornel (hameau d'Anserville), la commune fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération, document ci-joint en annexe.

L'article 4-1 de cette convention, en application de la Loi LAURE n° 96-1236 du 30 décembre 1996 (article L.228-2 du Code de l'Environnement), prévoit

la mise en place d'itinéraires cyclables adaptés aux besoins et contraintes de la circulation.

Cependant, après examen de la situation, il apparaît impossible de réaliser des aménagements cyclables spécifiques rue de Bornel pour les raisons suivantes :

- Contraintes d'emprise :

La configuration du terrain ne permet pas d'aménager des pistes cyclables des deux côtés de la chaussée de manière sécurisée et conforme aux normes d'accessibilité.

Les accès piéton existants sont déjà trop étroits pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable sans compromettre la sécurité des piétons.

- Absence de continuité : Il n'existe pas de continuité d'aménagement cyclable en amont ou en aval de la rue de Bornel, ce qui rendrait un tel aménagement isolé et peu fonctionnel.

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée

DE NE PAS REALISER d'aménagements cyclables spécifiques rue de Bornel, compte tenu des contraintes et priorités susmentionnées.

D'AUTORISER Monsieur Dominique Toscani à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération, ci-joint annexée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité, 23 « pour », 1 « abstention », 0 « contre »

DE NE PAS REALISER d'aménagements cyclables spécifiques rue de Bornel, compte tenu des contraintes et priorités susmentionnées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025039-DE

S²LOW

D'AUTORISER Monsieur Dominique Toscani à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération, ci-joint annexée.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/040

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RUE DE BORNEL

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.
Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne
M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques
M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur les points suivants :

Considérant le projet annexé avec :

- Les espaces non définis
- Les stationnements qui se font de manière libre et désorganisée, avec des véhicules régulièrement stationnés sur les accotements.
- Les dégradations importantes : revêtement faïencé et les tranchées anciennes en mauvais état ;
- L'absence de bordures de rive sur une première partie de la rue et bordures cimentées sur la seconde.

- Les obstacles sur les accotements : Présence de poteaux béton ENEDIS sur les accotements.
- Que ces travaux visent à améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes tout en réorganisant les espaces pour un usage plus fonctionnel et adapté

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

De solliciter une subvention au titre des aides publiques en matière de dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**)

D'approuver le projet de réhabilitation de la rue de Bornel d'un montant de 408 593.64 € HT

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE SELON VOTE

De solliciter une subvention au titre des aides publiques en matière de dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**)

D'approuver le projet de réhabilitation de la rue de Bornel d'un montant de 408 593.64 € HT

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel





Ville de **Bornel**
Fosseuse - Anserville

Rue de l'église – 60540 BORNEL

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-200053734-20250410-2025041-DE

Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/041

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR L'ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES POUR LA POLICE MUNICIPALE DE BORNEL

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La sécurité de nos agents de police municipale est une priorité absolue pour notre commune. Face à l'évolution des menaces et des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions, il est impératif de leur fournir les équipements de protection individuelle adaptés.

Description du projet :

Ce projet vise à l'acquisition de deux gilets pare-balles pour nos agents de police municipale. Ces équipements garantiront une protection optimale lors de leurs interventions sur le terrain, notamment lors de situations à risque.

Coût du projet :

Le coût total de l'acquisition des deux gilets pare-balles s'élève à 2 288,20 euros.

Demande de subvention :

Nous sollicitons une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de financer partiellement ou totalement ce projet.

L'acquisition de ces gilets pare-balles est un investissement essentiel pour la sécurité de nos agents et de nos concitoyens. Nous espérons que notre demande de subvention retiendra l'attention du FIPD.

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

D'APPROUVER la demande de subvention au FIPD pour l'acquisition de deux gilets pare-balles pour la police municipale de Bornel dont le cout total est de 2288,20 euros

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE SELON VOTE

D'APPROUVER la demande de subvention au FIPD pour l'acquisition de deux gilets pare-balles pour la police municipale de Bornel dont le cout total est de 2288,20 euros

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 10 avril 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/042

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT LUTTE ANTIVECTORIELLE EN LIEN AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.
Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne
M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques
M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La prolifération des moustiques « tigre » et le risque de transmission de maladies vectorielles (dengue, chikungunya, Zika...) sont des préoccupations croissantes en France. L'Agence Régionale de Santé (ARS) encourage les communes à désigner un référent lutte antivectorielle afin de coordonner les actions de prévention et de lutte contre ces insectes.

Missions du référent lutte antivectorielle

Le référent lutte antivectorielle aura pour missions de :

- Assurer le suivi des populations de moustiques tigre sur le territoire communal.
- Mettre en œuvre des actions de prévention et de lutte contre la prolifération des moustiques (information de la population, élimination des gîtes larvaires...).
- Coordonner les interventions des différents acteurs (services municipaux, entreprises de démoustication...).
- Assurer la liaison avec l'ARS et les autres partenaires (collectivités voisines, professionnels de santé...).
- Participer aux formations et aux réunions d'information organisées par l'ARS.

La désignation d'un référent lutte antivectorielle est une mesure importante pour protéger la population contre les risques liés aux maladies vectorielles. Le référent sera un interlocuteur privilégié de l'ARS et un acteur clé de la mise en œuvre des actions de prévention et de lutte contre les moustiques tigres.

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

DE DESIGNER, Monsieur Lucien Lamberts, adjoint en charge de l'environnement, des espaces verts et du cadre de vie, en tant que référent lutte antivectorielle de la commune.

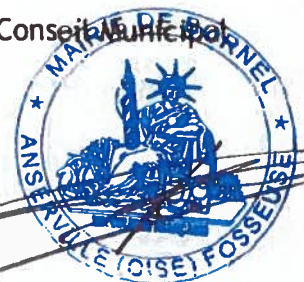
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE SELON VOTE

DE DESIGNER, Monsieur Lucien Lamberts, adjoint en charge de l'environnement, des espaces verts et du cadre de vie, en tant que référent lutte antivectorielle de la commune.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date de convocation	04/04/2025
Date d'affichage	04/04/2025
En exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	8
Excusés	8

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Délibération 2025/043

**OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CRC DE LA
« SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE – ASSISTANCE
DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE » (ADTO-SAO) –
EXERCICES 2018 A 2023**

Présents :

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme CAMPAGNARO Marianne, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice, M. KUSNIK Jean-François, M. BLANCHARD Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme PICANT Delphine donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Marie-Anne

M. MUTEL Jean Robert donne pouvoir à M LEMOINE Jean Jacques

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Absents excusés :

Mme DECAEN Karima, Mme PICANT Delphine, M. FORET Frédéric, M. PRUNIER Thierry, Mme LEMAITRE Yvette, M. LEVASSEUR Yann, M. LECOMTE Henri, M. MUTEL Jean Robert

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Notre collectivité est actionnaire de la SPL ADTO-SAO, dont les comptes et la gestion sur les exercices 2018 à 2023 ont été contrôlés par la Chambre régionale des comptes. Le rapport définitif a été rendu le 20 janvier 2025 et le conseil d'administration de l'ADTO-SAO s'est prononcé le 19 mars 2025.

En tant qu'actionnaire, nous sommes appelés à délibérer sur ce rapport d'observations définitives, qui vous a été transmis. Il sera présenté et

donnera lieu à débat afin de formaliser notre position et d'envisager les suites nécessaires pour la gestion de la SPL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise » (ADTO-SAO) pour les exercices 2018 à 2023, rendu le 20 janvier 2025 ;

VU la délibération du conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO en date du 19 mars 2025 portant sur le rapport d'observations définitives ;

CONSIDÉRANT que la commune de Bornel est actionnaire de la SPL ADTO-SAO ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Conseil Municipal, en sa qualité d'actionnaire, d'examiner et de délibérer sur les observations formulées par la Chambre régionale des comptes ;

Après avoir entendu la présentation du rapport d'observations définitives et les échanges au sein du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise » (ADTO-SAO) pour les exercices 2018 à 2023.

D'APPROUVER sans réserve les conclusions du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et prend acte des réponses apportées par le conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président du conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250410-2025043-DE

S²LOW

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE SELON VOTE

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise » (ADTO-SAO) pour les exercices 2018 à 2023.

D'APPROUVER sans réserve les conclusions du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et prend acte des réponses apportées par le conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président du conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO.

..... Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 10 avril 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



